

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

ARRETE N° 184/2015

Portant subdélégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement du Colonel Hugues DEREGNAUCOURT, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Vosges, en application de l'arrêté n° 2015/621 du 09 mars 2015

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et liberté des communes, des départements et des régions ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** l'arrêté n° 2015/621 du 09 mars 2015 de Monsieur le Préfet accordant délégation de signature au Colonel Hugues DEREGNAUCOURT, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ainsi que l'ensemble des textes visés.

ARRÊTE

Article 1^{er} : À compter de la publication de cet arrêté au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et en application des dispositions de l'article 3 de l'arrêté n° 2015/621 du 09 mars 2015 de Monsieur le Préfet, en cas d'absence ou d'empêchement du Colonel Hugues DEREGNAUCOURT, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, délégation est donnée au Lieutenant-Colonel Laurent PETITCOLIN, officier supérieur du SDIS, Adjoint au Directeur Départemental, à l'effet de signer les actes mentionnés à l'article 1^{er} du même arrêté.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement du Colonel Hugues DEREGNAUCOURT et du Lieutenant-Colonel Laurent PETITCOLIN, la délégation de signature indiquée à l'article 1^{er} de l'arrêté n° 2015/621 du 09 mars 2015 susvisé est donnée au Lieutenant-Colonel Gilles AGUIE, officier supérieur du SDIS, chef du groupement Prévention-Prévision-Opérations.

Article 2 : Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Épinal, le 10 mars 2015

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur Départemental des Services
d'Incendie et de Secours



Colonel Hugues DEREGNAUCOURT